



# KARATÉ MANOSQUE

## Règlement Intérieur

### Etre adhérent au club de Karaté :

**Vous êtes considéré(e) comme adhérent(e) après avoir fourni le dossier complet :**

- UN CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION DE MOINS D'UN MOIS.
- LA SIGNATURE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT CONCERNANT LES COURS.
- UNE PHOTO D'IDENTITÉ. (POUR LES NOUVEAUX ADHÉRENTS).
- LE REGLEMENT :
  - LES COURS A L'ANNÉE
  - LA COTISATION
  - LA LICENCE

Nous vous demandons trois chèques, un pour le premier trimestre comprenant l'adhésion, la licence et les cours et deux autres comprenant les cours pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres que nous encaisserons à chaque début de trimestre (janvier et avril).

**Réduction de 15% pour le 2<sup>e</sup> enfant (uniquement) inscrit au Karaté. (Valable uniquement pour les fratries)**

**IL NE SERA EFFECTUE AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS D'ARRÊT EN COURS DE SAISON**, sauf en cas de maladie ou de déménagement (sur présentation de justificatif).

Pour les demandeurs de bourse de la Mairie, nous vous demandons de régler tel que s'est demandé, ci-dessus et nous régulariserons lors du versement de la bourse.

En qualité d'adhérent, vous êtes conviés à participer à l'Assemblée Générale du Club une fois par saison. Vous recevrez des informations et pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez.



# KARATÉ MANOSQUE

## TENUE

- Porter un kimono de Karaté propre et bien ajusté.
- Les ongles des mains et des pieds doivent être propres et coupés ras (vérification possible du Professeur).
- L'hygiène est la base du respect de soi-même et du partenaire. Avoir une serviette de toilette pour se laver les pieds avant de monter sur le tatami.
- Aucun bijou (montre, boucles d'oreilles ou piercing, bagues...) risque d'accident non couvert par l'assurance.

## CODE MORAL DU KARATE

Le comportement doit être respectueux envers le Professeur, les Assistants et les Partenaires pendant les cours ainsi qu'aux vestiaires.

**EN CAS DE COMPORTEMENT IRRESPECTUEUX, VERBAL OU PHYSIQUE, VOUS POUVEZ VOUS FAIRE EXCLURE DES COURS POUR LA SAISON SANS AUCUN REMBOURSEMENT.**

Les accompagnants ne sont pas autorisés à venir assister aux cours. Néanmoins les professeurs tolèrent leur présence sous condition qu'ils ne gênent pas au bon déroulement des séances.

---

**SIGNATURE** de l'adhérent et d'un des parents pour les mineurs.  
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

*Signature de l'Adhérent*

*Signature du Parent*

**Renseignements : Sylvain Castello Tél. 06 80 50 52 64**  
**mail : [karate.manosque@gmail.com](mailto:karate.manosque@gmail.com)**  
**Site Internet : <http://karate-manosque.fr>**